

GOUESNOU Mag

Le magazine d'information de la commune de Gouesnou

**Nouveaux
logements**

4 logements au 6 rue du Bois, début des travaux 1^{er} trimestre 2012



26 logements rue Soeur-Paul, travaux en cours



**Dossier, pages 8 et 9
Lotissement
communal
du Pont-d'Argent**

N° 7
Octobre 2011



www.gouesnou.fr



Faire en sorte qu'il fasse bon vivre, au quotidien, dans notre commune est la tâche première de la municipalité.

Cependant, pour que l'argent public soit utilisé au mieux, il est nécessaire de se projeter dans l'avenir et d'avoir une analyse prospective du développement de notre commune dans le cadre d'une démarche éco-responsable.

Une étude vient d'être lancée avec l'agence d'urbanisme de BMO pour traduire la vision que nous avons de notre territoire (6 330 habitants aujourd'hui), à l'horizon 2020 avec près de 8 000 habitants et en 2030, 9 000 habitants.

Tout en conservant notre identité, il nous faut prévoir les équipements prioritaires pour satisfaire les besoins des habitants, faire les réservations foncières et les réaliser en fonction de nos capacités financières, à ce jour difficilement prévisibles.

Vous serez bien entendu associés en 2012 aux différentes étapes de cette démarche, la dynamique des projets reposant sur l'adhésion des populations.

Cordialement,
Votre maire.

Michel Phélep
Wphélep

Sommaire

SOLIDARITÉ

- Téléthon 2011 page 3

URBANISME

- Révision du Plan Local d'Urbanisme page 4

ÉTÉ 2011

- Rétrospective page 5

TRAVAUX

- Visite des travaux de l'été page 6

ASSOCIATIONS

- Forum des associations, Gouesnou Wifi page 7

URBANISME

- Lotissement communal du Pont-d'Argent..... pages 8-9

SOLIDARITÉ / CULTURE / JEUNESSE

- Confitroc, Médiathèque, Bafa page 10

SÉCURITÉ

- Zone 30, incivilités page 11

RENTREE / ÉNERGIE

- Rentrée scolaire, Semaine de l'énergie page 12

INFOS MUNICIPALES

- Conseil municipal 23 juin 2011, Etat civil, Permis de construire, Expressions..... pages 13 à 15

ASSOCIATIONS

- Minibus page 16



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Le samedi matin : 9 h 00 à 12 h 00. Tél. : 02 98 07 86 90 - Fax 02 98 07 78 47

Fermeture du CCAS le lundi. Fermeture du service urbanisme le mardi.

Ce bulletin municipal est réalisé chez un imprimeur disposant de la marque Imprim'vert, avec des encres végétales et sur un papier respectueux de l'environnement (50 % de fibres provenant de papiers recyclés, 50 % provenant de forêts gérées durablement) FSC.

Gouesnou Mag, bulletin municipal trimestriel de la ville de Gouesnou :

Directeur de la publication : Michel Phélep

Comité de rédaction : Gilles Cote, Nelly Guerriau, Monique Guiavarc'h, Annie Ségalen, Henri Le Guen, Michel Plassard

Conception et réalisation : Mot Compte Triple

Impression : Roudenn Grafik



Téléthon 2011

Les manifestations organisées l'année passée sur la commune ont permis de récolter la somme de 9 101,72 €. Le prochain Téléthon se déroulera les 2, 3 et 4 décembre 2011.

Au programme :

- **Chants de marins** par "Les Marins du bout du monde" le dimanche 13 novembre au centre Henri-Queffélec
- **Dictée** par les "Fêlés de l'orthographe" le samedi 19 novembre au centre Henri-Queffélec. Durant la correction, participation possible des "Magic cowboys dancers" et du groupe de danses bretonnes. Un goûter sera également servi aux participants
- **Fest-noz** le vendredi soir 2 décembre
- **Prestations** le samedi 3 décembre par les associations sportives et culturelles
- **Théâtre** par la troupe du "Théâtre sans scène" de Locmaria-Plouzané le dimanche 4 décembre
- **Chorale** de l'amitié le dimanche 11 décembre à l'église
- Participation probable de **Jean-Luc Roudaut** le samedi soir

Si vous voulez prendre l'air du grand large et affronter les tempêtes, embarquez avec "Les Marins du Bout du Monde" le Dimanche 13 novembre à 15h30 au centre Henri-Queffélec.

Dictée 2011

En novembre 2010, ce sont 100 fans de langue française qui ont participé à ce nouveau jeu de notre Téléthon qu'est la dictée. Un vrai succès ! Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, l'édition 2011 se déroulera au centre Henri-Queffélec, le samedi 19 novembre à 14 heures. Deux textes seront proposés, l'un pour les adultes et lycéens, l'autre pour les jeunes du CM1 à la 3^{ème}.

Sa préparation et son encadrement ont été confiés aux Fêlés de l'orthographe de Bourg-Blanc et le texte, toujours inédit, est rédigé par Henri Le Guen. Il évoquera l'une de ces festivités de l'histoire locale dont plus d'un Gouesnousien se souvient encore. Les copies seront rendues anonymes. On n'est même pas obligé de rendre sa feuille ! Venez nombreux jouer avec les mots dans un moment de convivialité et de solidarité.

Tréteaux chantants des aînés

28 octobre 2011 à 14 h - centre Henri-Queffélec
Inscriptions en mairie au 02.98.07.28.83



Révision du **Plan Local d'Urbanisme**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification élaboré à l'initiative de la communauté urbaine et portant sur l'ensemble du territoire communautaire.

Il exprime le projet global d'aménagement et de développement durable pour l'ensemble du territoire à court et à moyen terme ; il est la recherche de l'équilibre entre plusieurs enjeux notamment urbains, agricoles, sociaux, environnementaux et économiques.

C'est un outil réglementaire qui définit et règle l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le Plan Local d'Urbanisme évolue au travers de différentes procédures, dont la révision qui dure environ trois ans.

Dans le cadre de la concertation de cette révision, une réunion publique aura lieu le mardi 8 novembre pour présenter le diagnostic et les orientations générales relatives à la commune.

Un registre d'observations est à la disposition du public, afin que les habitants puissent y consigner leurs remarques.



Réunion publique :
Mardi 8 novembre 2011 à 20 h - Centre Henri-Queffelec



Rétrospective été 2011



L'été a été riche en activités pour les enfants du centre aéré (ALSH). En moyenne, 45 enfants étaient présents chaque jour avec des pics de fréquentation début juillet et fin août... malgré une météo pas toujours clémente.

Les activités proposées à l'Espace Jeunes ainsi que le camp à Landéda ont trouvé des adeptes parmi nos ados.

Gouesnou en Fête 2011

Concerts, spectacles, animations (jeux en bois, démonstrations sportives, structure gonflable, sculpture sur ballons) ont rythmé cette journée du 25 juin. Sur scène, se sont succédé, des groupes de rock, un magicien, des chorales de Gouesnou, un groupe de musique galloise, François Raoult, finaliste de "La Nouvelle Star" en 2010 et nous avons embarqué en chansons avec les "Loups de mer".

Des associations et des commerçants gouesnousiens ont assuré avec brio la restauration et la buvette.

La journée s'est terminée en beauté par un magnifique feu d'artifice tiré du haut de la prairie Saint-Gouesnou.

Le même jour se sont déroulés la semi-nocturne du club cycliste de Gouesnou et le gala des ateliers de danses du comité d'animation au centre Henri-Queffélec.

Gouesnou en Fête 2012 se déroulera le samedi 23 juin.

Commission Patrimoine-Travaux

Visite des travaux de l'été



Giratoire de Penguerec

Les membres de la commission "Patrimoine-Travaux" ont visité le 13 septembre les différents chantiers réalisés durant la période des vacances d'été. Ils ont apprécié la qualité des travaux en voie d'achèvement.



Le stade du Crann

- Terrain B, drainage, arrosage et engazonnement pour un montant de 47 923,72 € TTC.

La salle Jean-Gourmelon

- Remise en état des vestiaires et sanitaires pour un montant de 55 422,93 € TTC.

Le centre Henri-Queffélec

- Réfection des peintures dans les circulations, pour un montant de 5 176,97 € TTC.
- Réfection des peintures à l'espace jeunes, pour un montant de 1 758,98 € TTC.
- Remise en état du chauffage, remplacement de la chaudière et des aérothermes, pour un montant de 85 527,17 € TTC.

Giratoire de Penguerec

Financé par Brest métropole océane pour un montant de 122 620 € TTC, ce site historique fait l'objet d'une réfection quant à l'aménagement de l'anneau central.

En effet, il importe que ce lieu chargé d'histoire soit valorisé par la mise en place d'un symbole rappelant les événements tragiques du 7 août 1944, 42 civils ayant été fusillés à cet endroit.

Un groupe de travail (familles des victimes, élus, associations patriotiques...) réfléchit à ce projet.

Forum des associations 2011



Une nouvelle édition du forum des associations s'est déroulée le samedi 4 septembre à la salle Jean-Gourmelon.

Les guesnousiens ont pu se rendre compte de la richesse du tissu associatif et des nombreuses activités proposées : 40 associations étaient représentées.

En plus des stands, des animations ont été proposées tout au long de la journée : stretching, speedbadminton, basket, judo, danse bretonne, ballon suisse, danse country....

Un grand merci aux associations et à leurs bénévoles pour l'animation de cette journée.



Gouesnou wifi

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations de la commune, la municipalité a déployé un service d'accès sans fil à Internet, nommé "GouesnouWifi".

Les associations de la commune pourront se connecter à Internet à l'aide d'un login et d'un mot de passe, dans les équipements suivants : centre Henri-Queffelec, Foyer Jean-Monnet, espace multisports du Crann, boulodrome et salle omnisports de Kerlois.

Les associations intéressées ont pu assister à une présentation du dispositif le samedi 17 septembre au centre Henri-Queffelec.



Pour plus d'informations :
Yoann APPERE, 02 98 07 28 09,
sports@gouesnou.fr

Lotissement communal du Pont-d'Argent

Une démarche réfléchie pour un projet durable

Conformément à l'engagement pris en 2008 par la majorité municipale, nous créons un lotissement communal.

Dans le quartier du Crann, le lotissement se situe entre la rue du Pont-d'Argent et la rue du Crann en limite de Plabennec.

11 lots seront proposés aux jeunes ménages primo-accédants qui ont un projet de construction en habitation principale.

L'attribution des lots sera déterminée par des critères précis répondant aux objectifs municipaux : âge des accédants et de leurs enfants ainsi que leur lien avec la commune.

Les objectifs affichés de la municipalité sont de permettre à des jeunes de s'installer ou de rester sur Gouesnou en leur proposant un terrain à prix abordable et de réaliser un projet adapté à leur budget.

La commune souhaite également, par ce programme, renforcer les effectifs scolaires.

Le lotissement sera libre de constructeur, l'implantation des logements devra respecter le programme d'aménagement conçu pour favoriser la maîtrise de l'énergie : orientation sud notamment afin de favoriser l'ensoleillement des pièces de vie.

Les habitations devront respecter les labels basse consommation et la norme RT 2012. Les futurs propriétaires pourront être aidés, s'ils le souhaitent, par Energence, l'agence pour la maîtrise de l'énergie du pays de Brest, partenaire de la commune depuis plusieurs années.

Les dossiers de candidature seront disponibles courant novembre 2011 (une information sera donnée dans la presse). La livraison des terrains viabilisés est prévue dans le courant du premier semestre 2012.

La vocation sociale du projet est affirmée par la mise en place d'un plafond de revenus.

Plan provisoire





- 11 lots de 322 m² à 585 m² libres de constructeur
- Une orientation optimale vers le sud
- Des voiries favorisant le cheminement piéton et la réduction des nuisances
- Des constructions réfléchies
- La valorisation des déchets verts
- La maîtrise de l'énergie



Recette du Confitroc 2011



Ingrédients:

- 120 kg de fruits offerts par les Etablissements Le Saint et différents donateurs.
- 85 kg de sucre.
- Une cinquantaine de citrons.
- Une quinzaine de bénévoles pendant 3 semaines.
- 100 % de bonne humeur et de rigolades. Le tout bien mélangé donne 350 pots de confiture.

Un grand merci aux bénévoles et aux Gouesnouiens qui ont "troqué" ces pots de confiture contre environ 150 kg de produits d'hygiène et d'entretien. Ces produits seront distribués en même temps que les colis alimentaires.

A l'année prochaine !

Rentrée à la médiathèque

La rentrée, c'est aussi la reprise des animations régulières, bébé bouquine, rencontre autour du livre, réception des classes... 2011, c'est l'année de l'Italie à la médiathèque, choix de livres, de DVD, tables à thèmes. Dès septembre, les animations ponctuelles ont repris avec une après-midi "MANGA".

Puis retour en Italie avec :

- Le vendredi 21 octobre à 18h, soirée témoignage : "Lampedusa, une île refuge, une porte sur l'Europe" animée par Sébastien Panou (journaliste).

- Le vendredi 25 novembre à 18h, une soirée italienne, concert-lecture, avec l'association "Marmouziec".



Mardi		16h30-18h30
Mercredi	10h-12h	14h-17h
Jeudi	10h-12h	
Vendredi		16h-18h
Samedi	10h-12h	14h-17h

Aide au BAFA

Depuis septembre 2011 une nouvelle aide s'adresse aux jeunes Gouesnouiens de 17 à 25 ans qui veulent passer leurs diplômes du B.A.F.A et (ou) surveillant de baignade. Cette aide est soumise à quotient familial et s'ajoute aux autres dispositifs déjà existants sur

la commune : les bons loisirs, les aides aux camps et mini-camps ainsi que les bourses d'études.

Pour tous renseignements s'adresser au C.C.A.S à Mme Le Brusq : 02 98 07 28 83

Vitesse limitée à 30 km/h

La limitation de vitesse à 30 km/h sur une rue indique la vitesse maximum à respecter entre le début de la limitation et la fin de la limitation, signalés par panneaux. Elle ne concerne que la rue et est de plus rappelée à chaque intersection. Les piétons empruntent les passages protégés.

Zone 30

C'est une zone géographique délimitée, à l'intérieur de laquelle sur toutes les voies publiques la vitesse est limitée à 30 km/h (rues, impasses, allées, etc.). Elle est souvent accompagnée d'une "priorité piétons", signalée en entrée et en fin de zone par un panneau. A l'intérieur de cette zone, les piétons sont prioritaires à n'importe quel endroit de la chaussée, y compris en dehors des passages protégés. Ce qui ne doit pas empêcher de respecter le code de la route et de prendre toutes les précautions avant de traverser. Ces zones sont créées pour faciliter la cohabitation entre les différents usagers (voitures, motocyclettes,



vélos et piétons). Elles se situent près des endroits à forte fréquentation piétonne (écoles, commerces, animations sportives ou culturelles, etc.).

A Gouesnou, les zones 30 concernent la place des Fusillés, la rue de la Gare, la rue Saint-Gouesnou, la rue du Château-d'Eau, la rue de Brecon.

Incivilités

"Ce qui exaspère nos concitoyens et qui ne relève pas de la délinquance, ce sont les actes d'incivilité qui peuvent rendre le quotidien insupportable"

Cécile DUMOULIN – députée-maire des Yvelines
Gazette des communes

Gouesnou, n'échappe pas à cette règle !

Combien de litiges, d'incompréhensions, de tensions, etc ... pourraient être évités par le simple bon sens, le dialogue, le respect des autres et de la loi.

- La **voie publique** et ses trottoirs ne sont pas des poubelles ! Les mégots et paquets de cigarettes, bouteilles, canettes vides, papiers et emballages en tout genre, déjections canines, sont autant de gênes pour les autres usagers, s'ils ne sont pas mis dans les poubelles prévues à cet usage.
- Le **stationnement sauvage**, sur les trottoirs, est particulièrement gênant pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, les mamans ou nounous avec leurs poussettes. Il en est de même devant les bateaux de sorties de garage, de cours, sur les emplacements réservés aux secours, aux banques et stationnements pour handicapés. Ce sont autant d'incivilités facilement évitables.

- Sur les parkings de stationnement des équipements publics, centres sportifs ou de culture, il est impératif de laisser libres les accès des pompiers et des portes de secours. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas, cela pouvant mettre en danger la vie des autres.
- La **circulation** à vélo ou cyclomoteur sur les trottoirs, la traversée des parkings en voiture pour gagner du temps, sont des sources d'accidents.
- L'entretien des **clôtures**, le taille des **haies et des arbres**, en limite de propriété, sans dépasser chez les voisins, la voie publique (rues, trottoirs), gênant les accès, les lignes électriques ou de téléphone sont aussi des règles à respecter pour le bien-être d'autrui.
- La **tenue des animaux**, aboiements, divagations, sont aussi de la responsabilité de leur propriétaire et sont très souvent source de gêne, de conflits. Seuls les services spécialisés de BMO sont habilités à capturer les animaux errants.

La démocratie, le respect des autres, la vie en société a ses règles. Mais le bon sens, l'écoute, le dialogue et l'intelligence sont plus efficaces que réprimandes et sanctions.



23 élèves en moyenne par classe

Le 6 Septembre, la rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions :

652 élèves ont répondu présents. Les effectifs sont restés stables à l'école du Moulin (193) et l'école Saint-Joseph (195) et ont subi une érosion à l'école du Château-d'Eau (264 dont 80 "bilingues" français/breton).

La moyenne des enfants par classe est de l'ordre de 23

7 nouveaux enseignants interviennent dans nos écoles :

- Emmanuelle Abiven, Cindy Morales et Christelle Le Roux à l'école du Moulin,
- Pierre-Yves Liziard à l'école du Château-d'Eau,
- Sylvie Riguide, Aurélie Louarn et Isabelle Moigne à l'école Saint-Joseph

Nous leur souhaitons la bienvenue ; bonne année scolaire à tous, jeunes et moins jeunes !

15-21 octobre : semaine de l'énergie

Les données issues du Profil Climat de Brest métropole océane indiquent que le secteur résidentiel est responsable de 20% des émissions de CO2 sur la commune de Gouesnou et de 30% de la consommation d'énergie finale. Dans ce contexte, la commune de Gouesnou, en partenariat avec Ener'gence, et l'Espace Info Energie du Pays de Brest, s'associent à la semaine de l'Energie pour vous proposer une réunion publique sur le thème des économies d'énergie dans l'habitat. La mairie accueillera également une exposition durant la semaine de l'Energie.



Réunion publique : jeudi 20 octobre à 18 h 30
centre Henri-Queffélec

Conseil municipal 23 juin 2011

I – SOLIDARITÉ

Aide au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et au brevet de surveillant de baignade

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la mise en œuvre de ce dispositif permettant aux jeunes Gouesnouiens d'accéder à des emplois d'été par l'obtention du Bafa et du diplôme de surveillant de baignade.

Dispositif d'aide aux départs en camps et mini-camps

Le conseil municipal décide à l'unanimité la reconduction du dispositif d'aide aux départs en colonies de vacances, aux camps et mini-camps.

Logement école du Château-d'Eau : loyer

Le conseil municipal décide à l'unanimité de louer ce logement de fonction à des personnes en recherche de logement et de fixer la redevance d'occupation à 355,05€.

II – CULTURE - ANIMATION

Subventions exceptionnelles

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle dans le cadre du dispositif de promotion de la vie associative : de 207,69€ à l'association Gouesnou Mali, de 200€ au comité d'animation (Théâtrales "29")

III – ENFANCE – JEUNESSE - ÉDUCATION

Subvention association epal

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 4 489€ à l'association Epal.

Participation de la commune de Plabennec pour les enfants scolarisés à Gouesnou

Le conseil municipal à l'unanimité décide le reversement à l'OGEC de l'école Saint-Joseph de la somme versée par Plabennec, en début de chaque année calendaire et en fonction du nombre d'élèves au 15 janvier de l'année.

Contrat enfance jeunesse : autorisation de signature

Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer le nouveau contrat enfance jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Relais parents assistantes maternelles (rpam) : signature convention

Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer la nouvelle convention pour 2011-2014.

IV – SPORTS

Subvention Gouesnou roller club

Le conseil municipal décide à l'unanimité

d'octroyer une subvention exceptionnelle de 180€ au Gouesnou roller club dans le cadre du dispositif de promotion de la vie associative.

V – TRAVAUX

Convention avec Energ'ence : renouvellement

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention avec Energ'ence pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2011.

VI – URBANISME

Lotissement communal : acquisition de terrain

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition d'une parcelle pour la création d'un lotissement communal et d'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires en ce sens.

Création du lotissement communal

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un lotissement communal et de le nommer "lotissement communal du Pont-d'Argent".

Vente du terrain rue du Bois à B.M.H.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente à BMH de la parcelle AC8 située rue du Bois au prix de 80 000€.

Acquisition de terrain : Le Lantel

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition d'un terrain cadastré AH1 au lieu dit "Le Lantel" pour un prix hors frais de 3 300€.

Dénomination de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer cette aire d'accueil : "La Pinède"

VII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES - PERSONNEL

Modification commission municipale : urbanisme

Monsieur Sébastien COADOU remplacera Monsieur CASTANET en tant que membre extramunicipal à la commission "urbanisme".

Lotissement communal : budget annexe 2011

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le présent budget par nature qui s'équilibre de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 374 000 €
- section d'investissement : 374 000 €

Participation au programme de construction de logements sociaux

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à BMO une subvention d'un

montant de 35 535 € au titre de la programmation 2010 des logements sociaux.

Décision modificative n°1

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative N°1

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant total de 598,01€.

Projet de schéma départemental de l'intercommunalité

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis global défavorable au schéma départemental de l'intercommunalité.

Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : modification

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs de la TLPE, sur les enseignes de 7 à 20 m², et à compter du 1^{er} janvier 2012 comme suit :

- Tarifs de 7 à 12 m² = 15€ à partir de 2012 sans évolution jusqu'en 2014.
- Tarifs de 12 à 20 m² = 30€ sans évolution jusqu'en 2014. Le reste est inchangé.

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la mission de conseil de M. Gilbert GOURVENNEC et de lui allouer l'indemnité correspondante.

Critères de répartition des subventions municipales

Le conseil municipal décide à 22 voix pour et 7 abstentions de mettre en place, à compter de 2012, un calcul des subventions par association basé sur différents critères.

Exonération des cotisations sociales et fiscales des heures complémentaires

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser les agents permanents travaillant à temps non complet à effectuer des heures complémentaires.

Création d'un CUI-CAE (contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi)

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur la création d'un CUI-CAE.

Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

Clis – Zac de Penhoat à Plabennec

Dans le cadre du renouvellement de la Clis, le conseil municipal désigne les représentants de la commune pour siéger à cette instance : M. Michel Phélep et M. Gilles Cote.



Naissances

- Laora MOREL, 7 juin, 8 rue Emile-Bertin
- Léana FLOCH DA COSTA, 9 juin, 18 rue de Kergroas
- Yoann JAFFRÉ, 13 juin, 2 impasse des Alizés
- Alexane TOULLEC, 16 juin, 18 rue des Magnolias
- Pierre-Marie NASSAR, 18 juin, 8 rue de Brest
- Gauthier LE CAHÉREC, 22 juin, 5 impasse des Tadornes
- Romain SOITHOUX, 11 juillet, 4 rue Saint-Exupéry
- Métisse BEAUTOUR, 25 juillet, place des Fusillés
- Charlie MAZEAU, 26 août, 22 bis rue du Crann
- Maëlys PÉRON - LE BORGNE, 29 août, 22 rue Loïc-Caradec



Mariages

- Gaëtan CONGAR et Amélie LÉON, 25 juin, 34 rue de Pontamis
- Kévin PICAVEZ et Mélanie LE GUEN, 25 juin, 5 rue des Dahlias

- Benoît COLLIAUX et Sandrine GRALL, 9 juillet, 3 rue des Frégates
- Sébastien OLIVIER et Isabelle TREGUIER, 30 juillet, 5 rue des Mouettes
- Cédric MACÉ et Céline ROUÉ, 2 septembre, 8 rue Richelieu
- Mickaël VIVIER et Mélissa COMBES, 10 septembre, Fourneuf

Décès

- Denise PUILLANDRE, 76 ans, résidence Ker Bleuniou
- Jean-Luc LE GUEN, 62 ans, 4 rue Pontamis
- Mathilde GOURMELON, 90 ans, 1 rue d'Anjou
- Patricia BARBU, 42 ans, 4 rue Park-al-leur
- Etienne RIOU, 74 ans, 3 rue des Moulins
- Marie KERIVEN, 72 ans, résidence Ker Bleuniou
- Marie-Thérèse HALL, 86 ans, résidence Ker Bleuniou
- Brigitte BOURLÈS, 51 ans, 7 impasse des Alizés
- Georges QUEFFURUST, 83 ans, 35 rue des Primevères

Urbanisme

Permis de construire accordés

- KERVELLA M. 5 all. de la Penfeld, extension
- SIMON F. 6 all. du Noroit, extension
- JAVOUREZ O. 36 rue de Kerargalet, extension
- GUILMONOT / JESTIN 93 rue du Commandant-Cousteau, maison
- DIVERREZ C. 11 rue des Mouettes, véranda
- CARRIC F. 7 rue du Vieux-Bourg, extension
- NICOLAS M. 51 imp. Maurice-Noguès, maison
- MICHEL J-G 23 rue des Frégates, extension
- GOURMELON N. 21 rue du Crann, extension
- LE BOT M. 10 rue de Kérinaouen, maison
- SCI GRAND OUEST 143 rue Amiral-Romain-Desfossés, cellule commerciale
- JD2 PROMOTION 14 rue Henri-Becquerel démolition bât. existant, création bureaux et restauration
- SAS LAITA 4 rue Henri-Becquerel, bureaux

Déclarations préalables accordées

- RENOU J-Y 40 rue de Kergroas, préau
- QUENTEL J-M Kerac'halloc'h Vras, portail clôture
- LEPHORIS C. 3 rue du Comte-Even, ravalement
- PINEAU E. 13 rue Yves-Tréguer, clôture
- BALCON S. 17b rue du Crann, châssis de toit
- LE SAOUT J. 20 bis rue d'Alsace, clôture
- INIZAN J-F 46 rue de Kergroas, garage en bois et abri de jardin
- BASTARD A. 5 rue de Lann-Ruz, abri de jardin
- LE BORGNE R. 34 rue Yves-Tréguer, châssis de toit
- ROGER F. 2 rue de Lann-Ruz, clôture
- CORBIERE/ BOULZENNEC 31 rue Laënnec, terrasse + transformation fenêtre en porte-fenêtre
- LAMOUR Y. 13 rue de la Fontaine, bardage
- INIZAN J-F 46 rue de Kergroas, garage
- RUIZ L. 20 rue de Brecon, clôture

SCI LESGALL rue Henri-Becquerel, division de terrain

LE GOFF P. 12 rue Paul-Phélep, abri de jardin

QUILLIEN P. 1 ven. des Ormes, châssis de toit

KERBOUL R. 5 rue du Calvaire, ravalement

GALEB A. 4 sq. des Pélicans, châssis de toit + création de fenêtre

JOUEN-JACOB R. 1 rue du Fou-de-Bassan, véranda

LE DROFF M.-H. 4 allée de Penhoat, transformation de bureau en surface habitable + changement de châssis de toit

BOTHOREL Y. 15 rue des Bleuets, changement de menuiserie

BUSSON S. 3 rue Maurice-Genevoix, ravalement + création de deux ouvertures

Expression des groupes politiques

Réunis pour Gouesnou *(article de la majorité)*

La rentrée de septembre a été marquée par plusieurs événements : la rentrée scolaire, l'accueil en mairie des nouveaux habitants (60 personnes) et le forum des associations.

Le forum est une manifestation importante qui a connu un vif succès avec 38 associations présentes. C'est l'occasion pour certains de découvrir la richesse des activités culturelles, sportives et de loisirs de notre commune. Pour d'autres, il s'agit de la reprise pour une nouvelle saison.

Pour faciliter ces activités et le travail de nos bénévoles, la municipalité a poursuivi l'amélioration des équipements (sécurité, confort, mises aux diverses normes...). Il faut signaler tout particulièrement l'équipement de bornes WIFI dans les 4 équipements sportifs, au foyer Jean-Monnet et au centre Henri-Queffélec, permettant les liaisons Internet.

Concernant le soutien financier nécessaire aux associations, la mise en place de critères d'attribution a été retenue dans la plus grande transparence et en concertation avec les divers acteurs.

Une remarque : le groupe AGIS se prononce actuellement sur les terrains de football et sur le revêtement synthétique. De toute évidence, à part les généralités, ce groupe a une nouvelle fois une approche superficielle d'un dossier.

Par ailleurs, les taux des diverses subventions diminuent fortement depuis ces trois dernières années et chaque dossier est, de plus, un cas particulier. Peut-être que le conseil général et notre députée sur sa réserve parlementaire, sollicités par AGIS, s'engageraient à un apport financier d'un niveau conséquent ?

AGIS *(article des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité)*

Le mois de septembre est inscrit dans nos calendriers comme étant celui de la rentrée. Si les feuilles mortes ne sont pas encore tombées, la période estivale, moment privilégié de repos et de découverte est déjà loin, nous laissant des photos et des bons souvenirs.

Comme à chaque rentrée, ce sont les rires et les pleurs de nos bambins qui font la une des journaux. Et, à l'image de nos têtes blondes qui préparent leur cartable, les bénévoles des clubs sportifs et des associations culturelles et de loisir s'activent aussi pour réussir leur rentrée. Gouesnou a ainsi la chance de disposer d'une grande diversité d'activités permettant aux habitants de la commune, les petits comme les grands, de trouver leur bonheur. Nous ne soulignerons jamais assez l'importance de ces associations en tant que lien social et vecteur de solidarité.

En parallèle, la commune de Gouesnou possède de nombreux équipements permettant de satisfaire les besoins des associations et des différents clubs. Les municipalités successives ont en effet su anticiper la demande, en évolution constante au fil des années, produite par la dynamique associative gouesnousienne. La construction des salles de sport, du centre Henri-Queffélec, du boulodrome, de l'Espace musique en sont des exemples. Le groupe AGIS défend l'idée qu'il est de la responsabilité d'une municipalité d'être aux côtés de ses associations et de ses bénévoles en faisant en sorte que ceux-ci disposent d'équipements adaptés et de qualité.

Cependant, les choix en termes d'équipement semblent pour certains peu évidents : alors que les communes environnantes s'équipent de terrains de football en synthétique, la municipalité de Gouesnou envisage un nouveau terrain en herbe. Il paraît pourtant clair que le club de football de Gouesnou et ses nombreux licenciés feraient bon usage d'un terrain en synthétique. Ce type de terrain possède l'avantage d'être utilisable par tous les temps, son entretien est quasi-nul et plusieurs matchs peuvent s'enchaîner sans risque de l'abîmer. Notons de plus que les subventions pour la réalisation d'un terrain en synthétique représentent encore aujourd'hui une part importante de l'investissement, de 40% à 60%. C'est une idée que nous avons déjà défendue dans notre programme en 2008, sous les critiques de la majorité, et que nous continuerons de porter.



Minibus Gouesnou

La municipalité dispose d'un nouveau minibus depuis mars 2011. Il est financé par la vente d'emplacements publicitaires à des entreprises et commerces locaux.

Les associations de la commune peuvent bénéficier gracieusement de la mise à disposition de ce minibus 9 places pour des déplacements en relation avec leurs activités.

Jean-Luc BERGOT,
dirigeant du Football Club Gouesnou :

"L'école de football du FC Gouesnou remercie la mairie pour le prêt des minibus pour nos déplacements à Bruz (35) Châteaulin (29) et Lannion (22) qui se sont soldés par autant de victoires des U13 ou U11. Nous vous solliciterons de nouveau cette année afin d'assurer autant de réussite à nos jeunes, le minibus est devenu une condition essentielle au bon déroulement de ces longs déplacements"

Pierre-Yves THEODEN, animateur jeunesse :

"Nous sommes des utilisateurs réguliers du mini-bus de la commune. Il nous permet de nous rendre sur les lieux d'activités qui ne sont pas desservis par les lignes de bus. Cet été, nous l'avons utilisé lors des camps à Landéda et à Brennilis. Le fait de disposer d'un tel outil sur la commune permet de diminuer les coûts de transport et de proposer des activités à des tarifs plus abordables pour les familles gouesnouiennes"

Alexis GUEGUEN,
président de l'échiquier gouesnousien :

"Le minibus, un atout de cohésion. Une équipe se construit sur une formation solide permettant de participer aux grandes compétitions, elle se consolide dans la convivialité. Les week-ends de compétition laissent de beaux souvenirs de restaurant, d'hébergement et de quelques heures de longs voyages, groupés dans le minibus gouesnousien. Au retour, la victoire amplifie ces bons moments."



Les démarches pour la réservation du véhicule sont à effectuer auprès de :
Yoann Appéré, coordinateur sportif : Tel : 02 98 07 28 09 – sports@gouesnou.fr